

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom et adresse du fabricant

HENRY

The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, U.S.A.
15001

No. de téléphone : (724) 203-8499
Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

No. de téléphone en cas d'urgence

: CHEM-TEL: 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés)

Identificateur du produit

: **HENRY 473 adhésif de contact**

Famille chimique

: Mélange.

Dénomination Chimique

: S/O

Formule Chimique

: N/Ap

Nom Commercial et

: HENRY 473 adhésif de contact

Synonymes

Poids Moléculaire

: S/O

Utilisation du Produit

: Adhésif de résine en caoutchouc synthétique dispersé par dissolvant.

Classification SIMDUT

: Catégorie B2 (Liquides Inflammable)
Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques, matières très toxiques)
Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques)

Classification SIMD

* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

: Santé : * 3 Inflammabilité 1 Réactivité : 0

SECTION 2 - INGRÉDIENTS DANGEREUX/COMPOSITION CHIMIQUE

Ingrédients	No. CAS	% (Poids)	ACGIH TLV		OSHA PEL	
			TWA	STEL	PEL	STEL
Hexane	110-54-3	15.00 - 40.00	50 ppm (peau)	P/D	500 ppm ; 1800 mg/m ³	P/D
Acétone	67-64-1	15.00 - 40.00	500 ppm	750 ppm	1000 ppm ; 2400 mg/m ³	P/D
Toluène	108-88-3	10.00 - 30.00	20 ppm	P/D	200 ppm	P/D
Carbonate de magnésium	1309-48-4	1.00 - 5.00	10 mg/m ³ (fraction inhalable)	P/D	15 mg/m ³ (particule totale)	P/D

Note: Ce produit ne contient PAS d'amiante.

Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200).

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

EN CAS D'URGENCE

Liquide de couleur paille. Odeur caractéristique de solvant.
DANGER! Liquide et vapeur extrêmement inflammable. Risque de causer une irritation oculaire grave.
Risque de causer l'irritation modérée de la peau. Risque d'être nocif si inhalé ou avalé. Peut irriter les voies respiratoires.
Risque de causer la dépression du système nerveux central. Risque d'être un danger à l'aspiration.
Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau. Tératogène potentiel.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ

Organes cibles : Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.

Voies d'exposition : Inhalation: OUI Absorption cutanée: NON Peau & Yeux: OUI Ingestion: OUI

Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë)

- Inhalation:* Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et de la voie respiratoire supérieure. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.
- Contact cutané:* Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée.
- Contact oculaire:* Cause une irritation de modérée à grave.
- Ingestion:* L'ingestion de grandes quantités risque de causer l'irritation de l'estomac. Symptômes : la nausée et le vomissement. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle.

Effets de l'exposition à long terme (chronique)

- : Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau. Les nerfs des extrémités risquent d'être endommagés et possiblement de façon irréversible suite à une surexposition prolongée.

Maladies aggravées par une surexposition

- : Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.

Cancérogénicité

- : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants

- : Tératogène potentiel. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets environnementaux potentiels

- : Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.
- Contact cutané** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Contact oculaire** : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
- Ingestion** : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 - MARCHE À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Liquide extrêmement inflammable. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. La vapeur risque de se déplacer sur une longue distance jusqu'à une source d'inflammation et de causer un retour de flamme. La matière flotte sur l'eau et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Liquide Inflammable Classe IB

Point d'éclair

- : (-21) - 4°C / (-7) - 39°F

Point d'éclair (méthode)

- : évalué

Température

d'auto-inflammation

: P/D

Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume)

- : 1,1 (Basé sur les ingrédients)

Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume)

: 13,0 (Basé sur les ingrédients)

Caractéristiques oxydantes

- : Aucun(e).

Projection de la flamme

- : Non applicable.

Retour de flammes

observé

: Non applicable.

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : N'est pas sensé être sensible aux impacts. Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques.

Moyens d'extinction adéquats

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Suivant l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout l'équipement et les surfaces exposées à la fumée.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Hydrocarbures; Aldéhydes; Gaz chlorhydrique; autres composés organiques non identifiés.

SECTION 6 - REJETS ACIDENTELS**Précautions personnelles**

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelles » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions environnementales

- : Éviter que le produit s'infilte dans les cours d'eau. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Nettoyage des déversements

- : Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Rincer à l'eau. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Matières interdites

- : Aucun à notre connaissance.

Marche à suivre spéciale en cas de déversements

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Hexane (5000 lbs / 2270 kg); Acétone (5000 lbs / 2270 kg); toluène (1000 lbs / 454 kg).

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Manutention sécuritaire**

- : Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Utiliser avec une ventilation adéquate. La formation des travailleurs sur les risques potentiels par la vapeur, les poussières ou la fumée est importante pour assurer la santé des travailleurs. L'exposition à l'inhalation secondaire peut se produire pendant le nettoyage de l'équipement, en retirant ou en lavant les vêtements contaminés. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières oxydantes. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

Exigences en matière d'entreposage

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Interdiction de fumer dans le secteur. Ne pas entreposer près des matières incompatibles (voir Section 10). Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Protégez contre des dommages physiques.

**Matières incompatibles
Matériaux d'emballage
spéciaux**

- : Voir Section 10.
- : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Fournir une circulation d'air transversale adéquate. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH.

Protection pour la peau

- : En cas de contact, des gants imperméables sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection pour les yeux /

visage : Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandés. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

: Des vêtements de protection résistants aux produits chimiques devraient être utilisés toutes les fois qu'il y a risque d'éclaboussures. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence doivent être à proximité du secteur de travail.

Hygiène personnelle

: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.

Limites d'exposition permises

: Pour les limites d'exposition pour chacun des ingrédients voir Section 2.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique	: liquide	Apparence	: Liquide de couleur paille.
Odeur	: Odeur caractéristique de solvant.	Seuil de l'odeur	: P/D
pH	: P/D		
Point d'ébullition	: >66,7°C / >152°F	Densité	: 0,82
Point de fusion/congélation	: P/D	Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)	: 180	Solubilité dans l'eau	: négligeable
Densité de vapeur (Air = 1)	: P/D	Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)	: P/D
Composés organiques volatils (COV)	: 430 g/l (calculé à 21°C / 70°F, SCAQMD)	% de matière volatile selon le poids	: 79 (30 min. @ 135°C / 275°F)
Taille des poussières	: P/D	Renseignement générique	: P/D

SECTION 10 - RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité/Réactivité	: Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Polymérisation dangereuse	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	: Garder ce produit à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et des autres sources d'allumage (lampes-témoins, moteurs électriques, électricité statique).
Matières à éviter/ Incompatibilité	: Oxydants forts; Agents réducteurs; Des acides et des bases.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

Ingrédients	CL₅₀(4hr) inh, rat	DL₅₀	
		orale	cutané
Hexane	38 500 ppm	28 700 mg/kg	P/D
Acétone	30 000 ppm	5800 mg/kg	>16 000mg/kg
Toluène	7585ppm/4H	5580mg/kg	12125mg/kg
Carbonate de magnésium	P/D	P/D	P/D

Cancérogénicité : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

- Effets sur la reproduction** : Aucun à notre connaissance.
- Tératogénicité** : Contient du toluène. Le toluène peut causer des effets fetotoxiques à des dose qui ne sont pas toxiques pour la mère, selon des données animales.
- Mutagénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Épidémiologie** : Pas disponible.
- Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
- Matières synergiques** : P/D
- Propriétés irritantes du produit** : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- Autres dangers importants** : Voir Section 3 pour des renseignements supplémentaires



SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

- Effets environnementaux** : Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
- Caractéristiques environnementales importantes** : P/D
- Renseignements écotoxicologiques** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

SECTION 13 - ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- Élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.
- Méthodes d'élimination** : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.
- RCRA** : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Appellation réglementaire	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	II	
Canada (TMD) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				
Les États-Unis (C)	UN1133	Adhésifs	3	II	
Les États-Unis (D) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement canadienne :

Classification canadienne SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 1 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.

Renseignement fédéral É.-U :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Voir Section 6

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Ce produit peut être assujéti aux exigences de notification SARA, puisqu'il contient des composants de produits chimiques toxiques en quantité supérieure aux concentrations minimales. Ce produit contient: Hexane; toluène

Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme pouvant causer des atteintes au niveau du développement. Ce produit contient : toluène.

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
DOT: Department of Transportation
DSL: Domestic Substances List
EPA: Environmental Protection Agency
IARC: International Agency for Research on Cancer
P/D: Pas disponible
S/O: Sans objet
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Short Term Exposure Limit
TLV: Threshold Limit Values
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Time Weighted Average
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2007.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2008.
3. Fiche signalétique du fabricant.
4. US EPA Title III List of Lists - version du 27 janvier 2005.
5. California Proposition 65 List - version du 1 juillet 2008.

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manutentionnent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée de bonne foi par un personnel technique compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent inclure d'autres considérations. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être employées lorsque l'on travaille avec n'importe quelle matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. The W.W. Henry Company n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente fiche. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

Préparée pour :

The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, U.S.A.
15001

(724) 203-8499

Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

Date de préparation de la fiche (dd/mm/yyyy)

: 25/07/2008

FIN DU DOCUMENT